

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

2011-07-04 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 4ième jour du mois de juillet 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Jocelyn Verrier, Roger Tessier et François Parenteau;

Le conseiller Denis Laroche est absent

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(11-07-124) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(11-07-125) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 6e jour du mois de juin 2011 soit accepté tel que rédigé.

**(11-07-126) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20e jour du mois de juin 2011 soit accepté tel que rédigé.

**(11-07-127) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juillet 2011 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	Montant
5631	Ministre des Finances	Frais cour de la petite créance	136.00\$
5632	COGESAF	Répartition des coûts analyses Rivière Saint-Germain	2 250.00\$

5633	Ministre des Finances	Formation opérateur d'eau		102.00\$
5634	Bell Mobilité	Cellulaire mois		49.65\$
5635	Excavation Yergeau Enr.	#2517Virée pour niveleuse		358.86\$
5636	Le spécialiste Du ponceau	#02666Tuyau pour virée route Caya		211.90\$
5637	Calclo Inc.	#1981,2005Chlorure de Calcium liquide	10	430.66\$
5638	Carrières PCM	Achat de pierre route Danby		390.13\$
5639	Garage Francis Demanche	#10593Réparation crevaison		17.09\$
5640	Demers Pelletier Inc.	#827Architecte dossier école	9	985.37\$
5641	Entreprise R.M. senc	#1578Fauchage en bordure des chemins	2	472.17\$
5642	Les Équipe-ments de Ferme Miro	Plaque d'acier pour pont 11 <sup>e</sup> rang Ouest		501.27\$
5643	Equipement san. Drummond Inc.	#250030Produits de nettoyage & hygiénique école		192.07\$
5644	Excavation André Provencher Enr.	#412109,412111Cahot route Danby et enlèvement gravier route Danby		700.92\$
5645	Excavation Yergeau Enr.	#2518,2519Enlèvement de roches & pierre route Danby		575.31\$
5646	L'industrielle Alliance	Assurance collective mois juillet 2011		183.44\$
5647	Jean-Pierre Carpentier Enr.	#011629,1166302Nivellement des chemins en gravier	2	306.98\$
5648	JUHoule	#632053,632804Palettes Asphalte froide	1	086.84\$
5649	Eau Labrador	#1105685065Bouteilles d'eau		28.70\$
5650	Jacques Laferté Inc.	#130174,2718692Bois pour clôture Hôtel de Ville & Ballast & fluorescents	1	163.96\$
5651	Location Yergeau Inc.	#036911Location scie à béton		139.81\$
5652	Trav-Eaux Girardot Enr.	#121430Réparation robinet extérieur Hôtel de Ville		111.62\$
5653	Marco Mini-Mécanique Inc.	#28734Chaine pour scie		20.45\$
5654	Martech Inc.	#116458Manchons & Panneaux		521.78\$
5655	Mégaburo	#50-0736350,-0737538Papier & Lecture photocopieur		71.45\$
5656	Ministère du Revenu	Remise déductions à la source Provinciales Avril-mai-juin 2011	6	250.03\$
5657	MRC de Drummond	#2011-00676Papeterie & Quote-part juillet 2011	2	171.04\$
5658	Receveur Général du Canada	Remise déductions à la source Fédérales Avril-mai-juin 2011	2	664.61\$
5659	RIGD Bas St-François	Quote-part juillet 2011	3	883.50\$
5660	Rona Rosaire Mathieu	#188257-1,189211-1,190271-1 Quincaillerie, voirie & École		325.57\$
5661	Sylvie Montcalm	Versement entretien pelouse juillet 2011	1	110.00\$
5662	Médias Transcontinental senc	#ED123513Publication appel d'offre		189.12\$

5663	Visa Desjardins	Toiles pour école, essence camion & achat pour conseil	506.32\$
5664	Construction DJL Inc.	#6521Rapiéçage d'asphalte	36 485.23\$
5665	Marché Ste- Jeanne d'Arc	#4819Quincaillerie Voirie	23.00\$

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 340**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 340.

**(11-07-128) ACCEPTATION SOUMISSION ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2011-2012**

Ouverture des soumissions le 29 juin 2011 à 11:35 heures au bureau municipal, en présence de:

- M. François Parenteau, conseiller
- M. Roger Tessier, conseiller
- Mme Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT que des appels d'offre ont été faits sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission a été reçue, soit de:

- 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.;

CONSIDÉRANT que le prix pour cette soumission est de:

- 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.:  
97 511.25\$;

CONSIDÉRANT que la soumission de "3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr." est donc la plus basse soumission et conforme aux documents de soumission;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la soumission de "3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr." soit acceptée au montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent onze dollars et vingt-cinq cents (97 511.25\$) relativement à l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2011-2012;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec "3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.";

Que cette somme soit prise dans le poste budgétaire (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-129) TRAVAUX DE RECHARGEMENT ROUTE CAYA / PAIEMENT DE FACTURE EXCAVATION YERGEAU ENR.**

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement dans la route Caya ont été effectués;

CONSIDÉRANT que 2 voyages de pierre 0-3/4B supplémentaires ont été nécessaires ;

CONSIDÉRANT la facture #2516 de « Excavation Yergeau Enr. »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la répartition des dépenses déterminées dans la résolution (11-05-101);

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la facture #2516 de « Excavation Yergeau Enr. » au montant total de sept mille quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-huit cents (7091.88\$) pour les travaux sur la route Caya;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de deux mille sept cent quatre-vingt-un dollars (2 781.\$) pris dans le poste budgétaire (02-320-06-521) et affectés dans le poste budgétaire (02-320-05-521):

(02-320-05-521) 2 781.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-06-521)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à «Excavation Yergeau Enr. » au montant de 7091.88\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-05-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-130) PONT (2308) 11<sup>E</sup> RANG OUEST**

CONSIDÉRANT que l'état du pont #2308 sur le 11<sup>e</sup> rang Ouest se détériore beaucoup depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT que la reconstruction du pont #2309 sur le 12<sup>e</sup> rang est prévue en 2012 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis que la reconstruction du pont du 11<sup>e</sup> rang Ouest est plus urgente que celle du 12<sup>e</sup> rang ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs résidents dans le 11<sup>e</sup> rang Ouest et aucun dans le 12<sup>e</sup> rang;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande au Ministère des Transports du Québec de mettre en priorité la reconstruction du pont (2308) sur le 11<sup>e</sup> rang Ouest et d'étudier la possibilité qu'elle soit faite avant la reconstruction du pont (2309) du 12<sup>e</sup> rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-131) ACCEPTATION SOUMISSION RÉNOVATION ÉCOLE**

Ouverture des soumissions le 23 juin 2011 à 14:00 heures au bureau de l'architecte, en présence de:

- M. Anthony Mercier-Fortin, Construction Allard Inc.
- Mme Annie Bélair, Construction Benoit Moreau Inc.
- Mme Julie Yergeau, secrétaire-trésorière
- M. Claude Bahl, maire
- M. Jean Demers, architecte

CONSIDÉRANT que des appels d'offre publiques ont été faits;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit de:

- Les Constructions Allard Inc.
- Construction Benoit Moreau Inc.

CONSIDÉRANT que le prix pour cette soumission est de:

- Les Constructions Allard Inc. :  
216 623.83\$
- Construction Benoit Moreau Inc. :  
241 595.00\$;

CONSIDÉRANT que la soumission de "Les Construction Allard Inc." est donc la plus basse soumission et conforme aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT que la soumission de « Construction Benoit Moreau Inc. » est aussi conforme ;

CONSIDÉRANT que des prix séparés ont été demandés concernant la construction d'un portique extérieur, des rénovations intérieures et la rénovation des salles de toilettes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucun suivi concernant sa demande de subvention au Ministère des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que tous les travaux extérieurs doivent être faits étant donné la détérioration du bâtiment ;

CONSIDÉRANT les prix pour les soumissions des travaux extérieurs sans la construction du portique s'élèvent à :

- Les Constructions Allard Inc. :  
119 172.38\$
- Construction Benoit Moreau Inc. :  
84 378.50\$;

CONSIDÉRANT que la soumission de "Construction Benoit Moreau Inc." est la plus basse pour les travaux extérieurs ;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la soumission de "Construction Benoit Moreau Inc." soit acceptée au montant de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-huit dollars et cinquante cents (84 378.50\$) relativement au travaux de rénovation extérieure excluant le portique;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec "Construction Benoit Moreau Inc.";

Qu'une somme de soixante-seize mille dollars (76 000.\$) soit prise dans le surplus libre de la Municipalité de Lefebvre et de l'affecter au budget 2011 « (03-310-09-000) AMÉLIORATION ÉCOLE » afin de rencontrer les dépenses relatives à la rénovation extérieure de l'école :

(03-310-09-000) 76 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
« Surplus libre (59-110-00-000) »

Qu'une somme de 6% du montant total du contrat soit autorisée pour les imprévus ;

Qu'un montant de 90 000.\$ soit allouée pour ces travaux pris dans le poste budgétaire (03-310-09-000) ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements progressifs selon la recommandation de Monsieur Jean Demers, architecte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-132) DEMANDE DE SOUMISSION PULVÉRISATION D'ASPHALTE /  
ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs relatives à la pulvérisation d'asphalte sur la route O'Brien;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à la pulvérisation d'asphalte sur la route O'Brien;

Que la directrice générale soit autorisée à choisir les invités à soumissionner et à déterminer la date d'ouverture des soumissions;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-133) DEMANDE DE SOUMISSION RECHARGEMENT ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions publiques relatives aux travaux de rechargement sur la route O'Brien ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie publique relativement aux travaux de rechargement sur la route O'Brien;

Que la demande de soumissions soit publiée dans le site internet SEAO et dans le journal l'Express de Drummondville ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à déterminer la date d'ouverture des soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-134) PAIEMENT DE FACTURE / VÉRIFICATEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture de Samson, Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. concernant des travaux spéciaux suite à la vérification des livres comptables et la reddition de compte du MTQ ;

CONSIDÉRANT la facture #2867500 au montant de mille deux cent quatre-vingt-un dollars et soixante-cinq cents (1 281.65\$) ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture de Samson, Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. ;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de six cent quatre-vingt-dix dollars (690.\$) pris dans le poste budgétaire (02-140-00-670) et affecté dans le poste budgétaire (02-130-00-413) :

(02-130-00-413) 690.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-670)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 1 281.65\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-413).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-07-135) APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT  
STATUAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU  
QUÉBEC À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE  
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des

redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000* ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;



CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

Il est résolu, dûment proposé par Rachel Laflamme et appuyé par Lina Lacharité, de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(11-07-136) TRANSFERT DE COMPTE**

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédit doit être effectué au poste déficitaire au budget ;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise le virement de crédit au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-320-00-629) 3.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 4 juillet 2011  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

#### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond : Procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2011
- RIGD Bas St-François : Procès-verbal du 30 mai 2011
- Municipalité d'Acton Vale et d'Upton : Intégration à l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est-De-La-Montérégie

#### **(11-07-137) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par le conseiller Jocelyn Verrier à 21:10 heures.

Signé:  
Claude Bahl, maire

Signé:  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière